



Démission du poste de co-gérant

Par **Jhonny**, le **09/06/2009** à **11:41**

Bonjour,
associé fondateur dans une société, j'ai été nommé co-gérant près d'un an après sa création. Aujourd'hui je souhaiterais démissionner et quitter l'entreprise, comment dois-je m'y prendre ?

Le fait que je ne sois pas gérant nommé à la création change t'il quelque chose ?
Quel est le délai de préavis dans ce cas là ? Le fait qu'il y ait d'autre gérant m'offre t'il d'autre possibilité ?

Voilà donc mon problème, si quelqu'un pouvait me détailler la démarche je lui en serais fort reconnaissant.
Merci d'avance.